

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 13 octobre 2021 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

BECKER Patrick	DEUTSCH André	FATTORELLI Viviane
COLIN Jean-Marie	MEDVES Jean-François	PHILIPPE Lionel
FERRERO Marc	REBSTOCK-PINNA Alexandra	FREYBURGER Julien
HERFELD Marie-Laurence	ABATE Patrick	PAULY Elsa
KASPAR-COTRUPI Angèle	ACKER Christine	KOWALCZYK Maryline
LUCCHINI Marc	BALCERZAK Roland	SCHIVRE Marc
MELEO Guy	BAUR Denis	TACCONI Pierre
POUGET Clémence	FEUVRIER Alieth	
RENAUX Patricia	HERGAT Michel	
SCHULTZ Laurent	LANGMAR Déborah	
VEINNANT Bernard	MATHIEU Bertrand	
ZIEGLER Damien	PAQUET Michel	
BARRILARO Jérémy	RECH Serge	
BERNARDI Alessandro	ZENNER Bernard	
CORAZZA Jean-Luc	BRUSCO Stéphan	

Arrivée de Monsieur ABATE Patrick pendant le point 2.
Sortie de Monsieur ZENNER Patrick après le vote du point 8.

Procurations :

ANDRE René	a donné procuration à	BECKER Patrick
SCHITZ Denis	a donné procuration à	FERRERO Marc
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
WEIS Mathieu	a donné procuration à	HERFELD Marie-Laurence
JURCZAK Serge	a donné procuration à	MEDVES Jean-François
TSCHIRSCH Laurent	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
HATRI Aïcha	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
ROBINET David	a donné procuration à	PAQUET Michel
LORENTZ Maurice	a donné procuration à	RECH Serge
ZENNER Bernard	a donné procuration à	ACKER Christine (à partir du point 9)
GUERMANN Bernard	A donné procuration à	FATTORELLI Viviane

Absents excusés :

DEISS Murielle	ENGELMANN Fabien	GRILLO Marie	GUERMANN Bernard
VETZEL Caroline			

Absents non excusés :

BEY Michèle	HOLSENBURGER Alexandre	LOPICO Aurélie	SCHUTZ Sylvie
WATRIN Audrey	FRADELLA Cédric	SEGURA Olivier	

La séance débute à 18h11.

Début de la séance :

Membres en exercice : 41
Présents : 23
Procurations : 7
Absents : 11

Pendant le point 2 :

Arrivée de Monsieur ABATE Patrick pendant le point 2.

Membres en exercice : 41
Présents : 23
Procurations : 7
Absents : 11

Au point 3 :

Membres en exercice : 54
Présents : 33

Procurations : 10
Absents : 11
Au point 4 :

Membres en exercice : 56
Présents : 35
Procurations : 10
Absents : 11

Au point 5 :

Membres en exercice : 60
Présents : 38
Procurations : 11
Absents : 11

Départ de Monsieur ZENNER Patrick à la fin du point 8.

A partir du point 9 :

Membres en exercice : 60
Présents : 37
Procurations : 12
Absents : 11

La séance est levée à 19h02.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU
DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU
SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de Mission PDU et Citézen du SMiTU
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU
PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

POINT 3 – DELIBERATION N°2021/I-49 - ADHESION PAR SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE AU SMITU ET INSTALLATION DES DELEGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5214-21 et L.5711-3

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM) du 25 mars 2021 approuvant la prise de compétence « Mobilité » ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCRM du 30 septembre 2021 portant désignations de ses représentants au sein du SMiTU ;

Considérant que par délibération de son conseil municipal la commune de Gandrange a approuvé cette prise de compétence par la CCRM ;

Considérant qu'au terme de l'article L.5214-21 du CGCT la communauté de communes est substituée à ses commune membres au sein du SMiTU à compter du transfert de la compétence, soit depuis le 1^{er} juillet 2021, et ce conformément à l'Arrêté Préfectoral du même jour ;

Considérant que l'article L.5711-3 du CGCT prévoit que la communauté de communes dispose du même nombre de sièges que précédemment pourvus par leurs communes, soit 2 sièges ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- de prendre acte du transfert de la compétence « Mobilités » à la CCRM par la commune de Gandrange ;
- d'acter la substitution de la CCRM à la commune de Gandrange au sein du comité syndical du SMiTU et de ses différentes instances ;
- de prendre acte que la participation financière sera réglée par la CCRM à compter du 1^{er} Juillet 2021. Celle-ci sera calculée conformément aux règles statutaires du syndicat correspondant au montant de la part de la commune ;
- d'installer, conformément à la délibération du 30 septembre 2021 de la CCRM, les représentants suivants appelés à siéger au SMiTU :

- M. Julien FREYBURGER
- M. Patrick ABATE

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membre présents, décide :

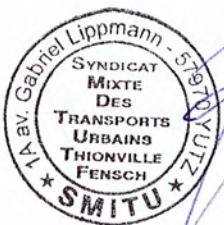
- de prendre acte du transfert de la compétence « Mobilités » à la CCRM par la commune de Gandrange ;
- d'acter la substitution de la CCRM à la commune de Gandrange au sein du comité syndical du SMiTU et de ses différentes instances ;
- de prendre acte que la participation financière sera réglée par la CCRM à compter du 1^{er} Juillet 2021. Celle-ci sera calculée conformément aux règles statutaires du syndicat correspondant au montant de la part de la commune ;
- d'installer, conformément à la délibération du 30 septembre 2021 de la CCRM, les représentants suivants appelés à siéger au SMiTU :

- M. Julien FREYBURGER
- M. Patrick ABATE

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 14 octobre 2021

Le Président,



Roger SCHREIBER